

Feuille de route pour l'agro-écologie

DRAAF Nouvelle-Aquitaine





Sommaire

1	Eléments de contexte	p 1
1.1	L'agro-écologie	p 1
1-2	Le contexte régional DRAAF Nouvelle-Aquitaine	p 2
1-3	La ferme Nouvelle-Aquitaine	p 2
1-4	L'agro-écologie : thématique transversale dans une grande région	p 2
2	Objectifs et priorités en région Nouvelle-Aquitaine	p 2
2.1	Coordonner le déploiement de l'agro-écologie	p 2
2.2	Définir les enjeux et les objectifs pour la Nouvelle-Aquitaine	p 4
2.3	Diffuser et promouvoir l'agro-écologie	p 6

1- Eléments de contexte

1-1 L'agro-écologie :

Vue comme une discipline scientifique au début du vingtième siècle, oubliée pendant les trente glorieuses, elle devient politique nationale depuis le début des années 2010, l'agriculture intensive montrant certaines limites (dégradation des sols, l'érosion éolienne et hydrique, diminution de la biodiversité, crises successives ...) et devenant de plus en plus controversée. (cf annexe 1).

Après le projet agro-écologique pour la France en 2012, la loi d'avenir pour l'agriculture définit, en 2014, les systèmes de production agro-écologiques comme suit:

" Ces systèmes privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique."

Une politique nationale qui se traduit par :

+ huit plans nationaux qui seront déclinés en région :

- Plan Ecophyto - Plan pour le développement d'une apiculture durable - Plan Eco-antibio- Plan ambition bio - Plan énergie, méthanisation, autonomie azote - Plan protéines végétales - Plan de développement de l'agroforesterie - Plan semences et plants.
(cf annexe 2)

+ Un plan spécifique pour l'enseignement agricole : Plan d'action enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agro-écologie.

Ces plans seront déclinés en région au travers d'un ensemble de dispositifs : Fermes Déphy, GIEE, fermes 30 000, MAEC, agriculture biologique PCAE ...
(cf annexe 3)

L'agro-écologie, un ensemble de fondamentaux, de leviers et de pratiques :

- Les fondamentaux de l'agro-écologie

Au nombre de 13, ce sont des thématiques assez générales : intelligence collective, gestion de l'eau (qualité + quantité), lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, économie et production d'énergie, synergie culture-élevage, fixation d'azote de l'air, sélection de semences durables, préservation des sols, assolement-rotation et couverture du sol, biodiversité, pollinisation, biocontrôle.

Pour activer ces fondamentaux, on doit souvent associer plusieurs leviers et/ou pratiques agricoles. Par exemple, l'entretien des sols peut mobiliser l'ensemble des pratiques suivantes : limitation du travail, couverture permanente, allongement des rotations, limitation de l'usage des produits phytopharmaceutiques.

De même une pratique agricole peut apparaître dans plusieurs fondamentaux. Par exemple, la limitation de l'usage de produits phytopharmaceutiques se retrouve dans les fondamentaux suivants : entretien des sols, biodiversité, gestion de l'eau (qualité), pollinisation.
(cf annexe 1)

Les pratiques agricoles liées à l'agro-écologie, reposent sur des processus écologiques et sur une valorisation des services éco-systémiques.

Il s'agit alors de travailler avec la nature plutôt que contre elle ou sans elle.

Les évolutions de l'agriculture vers l'agro-écologie ne peuvent s'envisager qu'en conservant un haut niveau de qualité notamment en ce qui concerne les aspects sanitaires.

1-2 Le contexte régional DRAAF Nouvelle-Aquitaine

En janvier 2016 les régions Poitou-Charentes (Vienne, Deux-Sèvres, Charente et Charente-Maritime) Limousin (Haute-Vienne, Creuse et Corrèze) et Aquitaine (Dordogne, Gironde, Lot et Garonne, Landes et Pyrénées-Atlantiques) fusionnent pour former la Nouvelle-Aquitaine, la plus grande région de France.

Les services de l'état en région doivent alors se restructurer. De trois DRAAF (une par ancienne région) on passe à une seule comportant 9 sites géographiques : Limoges (le siège) Poitiers (deux sites), Bordeaux, et les antennes de Dax, Bergerac, Agen, Saintes et La Rochelle, où travaillent 300 agents.

La Nouvelle-Aquitaine en quelques chiffres :

surface : 8 484 000 ha (15% du territoire français)

population : 5 999 982 (9 % de la population française) (INSEE estimation 2020)

1-3 La ferme Nouvelle-Aquitaine

Sur une SAU globale de 4 235 000 ha (agreste statistique agricole annuelle 2016) se répartissent toutes les orientations de l'agriculture dans 70700 exploitations (Agreste ESEA 2016) (cf annexe 4)

1-4 L'agro-écologie : thématique transversale dans une grande région

Que ce soit à l'intérieur de la DRAAF ou dans les organismes partenaires, les thématiques de l'agro-écologie sont déclinées de façon transversale, d'un service à l'autre (SREAA, SRAL, SRFD, SERFoB, SFAM) et entre structures (cofinancement de certaines actions par exemple). (cf annexe 5)

L'historique de la région, mais aussi sa géographie, sont à la fois une richesse et un ensemble de freins pour la connaissance de l'ensemble des actions menées et, a fortiori, pour leur coordination.

2 Objectifs et priorités en région Nouvelle-Aquitaine

Objectif général : Assurer le déploiement des politiques publiques en terme d'agro-écologie en région.

2-1 : Coordonner le déploiement de l'agro-écologie

- au sein des services de l'État

L'agro-écologie est une thématique transversale dans laquelle s'impliquent plusieurs services des directions départementales ou régionales de l'État. Cet éclatement rend difficile la coordination et le déploiement de l'action. Le simple fait de s'entendre sur la définition de l'agro-écologie et d'en définir les objectifs reste un enjeu aujourd'hui.

L'animation de ce réseau est un préalable indispensable et permettra de partager les connaissances, valoriser les expériences et coordonner les actions, pour impulser une dynamique régionale.

Cette action se déclinera :

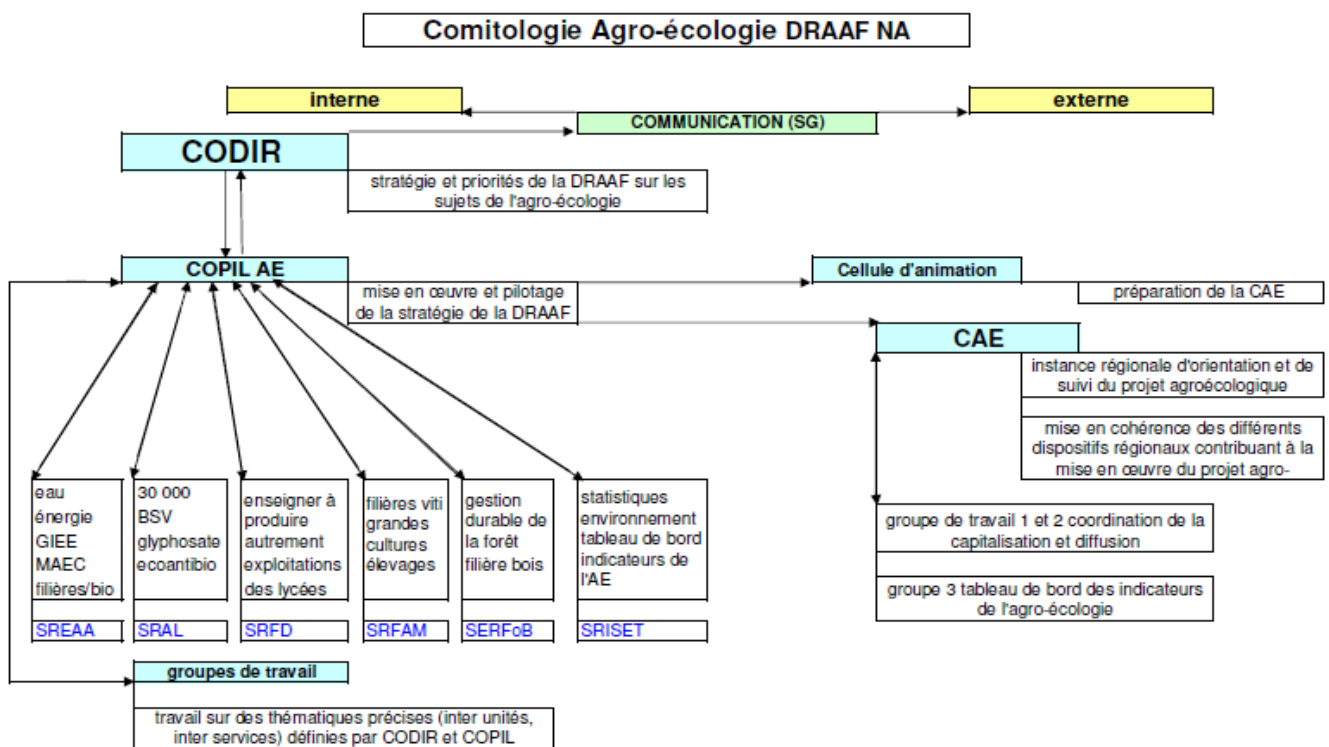
- Au sein de la DRAAF, entre services et entre sites. Des lieux d'échanges et d'information sous différentes formes permettront d'établir les bases d'une connaissance commune et partagée.

L'organisation de réunions interservices, du comité de pilotage de l'agro-écologie et la cellule d'animation de la commission AE permettront de créer du lien entre les services.

- En département, l'animation du réseau métier des DDTM avec l'organisation de réunions thématiques et d'information permettra de mieux coordonner les DDTM entre elles et avec le niveau régional, tout comme une montée en compétence des agents.

- Dans le réseau des établissements d'enseignement qui doit faire l'objet d'un suivi et d'une animation. Ces établissements occupent une place centrale dans la diffusion et la promotion de l'agro-écologie. Leur expérience en la matière doit être valorisée.

Une comitologie de l'agro-écologie au sein de la DRAAF pourrait se décliner selon le schéma suivant :



- dans un réseau partenarial extérieur à la DRAAF

L'agro-écologie ne peut se développer sans une collaboration étroite avec la sphère de nos partenaires institutionnels ou professionnels. Un travail en réseau permettra de tisser des liens pour communiquer sur les plus-values de l'agro-écologie tout en renforçant nos connaissances sur les actions menées dans les territoires.

Des contacts réguliers seront donc nécessaires avec le Conseil régional qui porte la transition agro-écologique au travers de la feuille de route de la transition environnementale et climatique Néo terra, les agences de l'eau, les chambres d'agriculture, les réseaux des CIVAM et des CUMA, Interbio Nouvelle-Aquitaine, les négoce et la coopération, l'INRAE et l'enseignement (EPL, BSA)...

La participation aux évènements organisés par ces structures autour de l'agro-écologie permettra de renforcer ces liens tout en assurant la promotion de la démarche.

Les comités de sélection des GIEE, le comité des financeurs pour les projets déphy et 30 000, les groupes de travail (capitalisation, communication autour des collectifs et suivi du tableau de bord des indicateurs de l'agro-écologie en région) issus de la commission agro-écologie et la commission agro-écologie elle-même, sont autant d'outils permettant d'échanger sur la déclinaison régionale de l'agro-écologie.

2-2 Définir les enjeux et les objectifs pour la Nouvelle-Aquitaine

2-2-1 Cinq enjeux principaux

- **changement climatique**
 - **biodiversité**
 - **eau**
 - **performances économiques**
 - **performances sociales**
- } **performances environnementales**

Les tableaux, placés en annexe 6, présentent, pour 5 grands types de production (grandes cultures, maraîchage polyculture élevage, cultures pérennes (viti et arbo) et forêt, une analyse croisée entre axes prioritaires et leviers/pratiques mis en oeuvre.

Il apparaît que pour **grandes cultures et polyculture-élevage**, ainsi que pour le maraîchage, un groupe de leviers de l'agro-écologie se détache par son influence sur l'ensemble des trois performances :

- allongement des rotations
- diversification des cultures
- inter-cultures
- agriculture de conservation des sols
- réduction des intrants : engrais et produits phytopharmaceutiques
- agroforesterie IAE
- synergie culture-élevage

Actionner l'ensemble de ces leviers aboutit à une reconception du système d'exploitation

Une reconception implique une démarche systémique. A l'inverse de mesures ponctuelles telle que l'achat d'un pulvérisateur confiné pour l'épandage de produit phytopharmaceutiques, qui relève de l'efficacité ou l'utilisation du biocontrôle qui relève de la substitution, la reconception consiste à repenser globalement le système de production en modifiant profondément les pratiques et en faisant appel à une combinaison de leviers.

Pour ce qui est des **cultures pérennes**, les leviers et pratiques liés à la rotation des cultures sont, bien évidemment exclus. Cependant, la gestion de l'enherbement, les pratiques liées à l'agroforesterie ou au développement des IAE (Infrastructures Agro-Ecologiques), voire à la synergie culture-élevage trouvent leur place.

Enfin, pour **la forêt**, les évolutions ne peuvent être qu'à long terme. Cependant, des travaux et adaptations sont déjà en cours pour une gestion durable de la forêt, incluant des travaux de recherche sur la résilience de celle-ci face aux changements climatiques.

Pour parvenir à un changement profond de l'agriculture, surtout grandes cultures et polycultures élevages (43% de la surface de la région) et forêt (34.4%), il est nécessaire que se développent les **démarches systémiques** ainsi que la **synergie entre cultures et élevages**.

La priorité de la DRAAF, sera donc d'encourager au maximum :

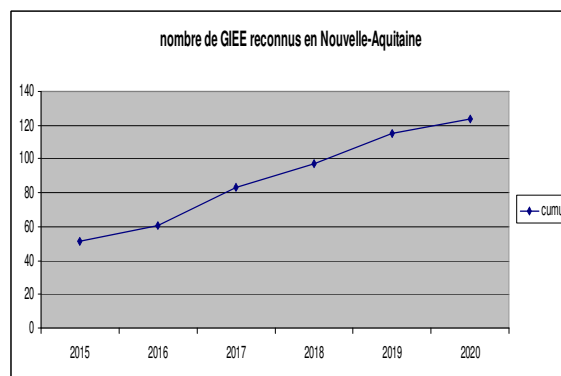
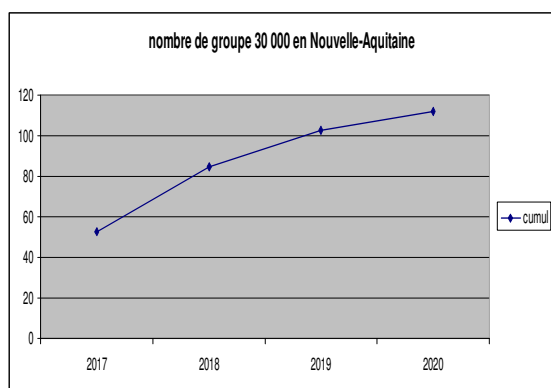
- Les démarches relevant de la **reconception** des systèmes agricoles notamment pour "grandes cultures" et "polyculture-élevage" au travers des dispositifs qu'elle pilote,
- Les actions pour la **préservation de la biodiversité** (générale, cultivée, sol) pour tous les types de production.
- Les projets visant la **durabilité des systèmes forestiers** et la prise en compte des **atténuations et adaptations aux changements climatiques**,

2-2-2 : Objectifs de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine

La prise en compte de ces priorités dans les dispositifs que pilote la DRAAF (GIEE, Déphy, 30 000) se traduit déjà par le regroupement sous un seul appel à projet pour la reconnaissance et le financement des GIEE et des groupes 30 000. La grille d'évaluation utilisée lors de la sélection des dossiers est, à quelques lignes près la même et l'on y retrouve la mobilisation de l'ensemble des leviers de l'agro-écologie ainsi que l'idée de reconception.

En région Nouvelle-Aquitaine (chiffres 2019) :

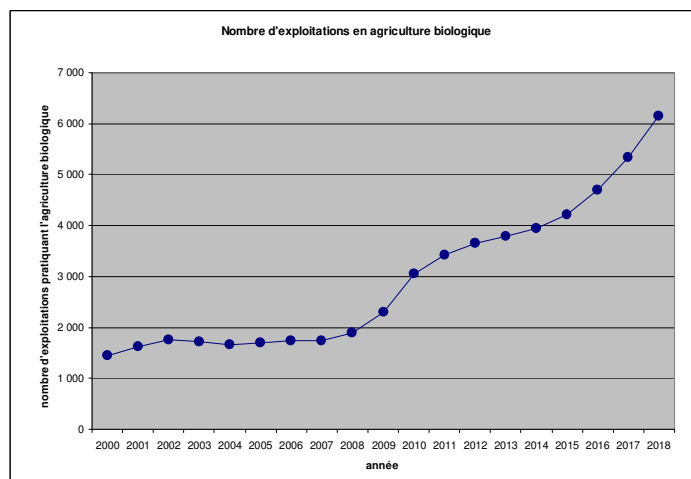
- 115 GIEE ont été reconnus depuis 2015 et regroupent plus de 1600 exploitations. Près des trois quarts de ces groupes portent sur les thématiques suivantes : autonomie fourragère et protéique, réduction d'intrants et agriculture de conservation des sols.
- 45 groupes déphy et 103 groupes 30 000 ont aussi été financés et regroupent près de 1800 exploitations.



La conversion à l'agriculture biologique, qui implique, de fait, la reconception du système d'exploitation et l'implication des exploitations dans les dispositifs MAEC, font aussi partie des priorités de la DRAAF.

En région Nouvelle-Aquitaine (chiffres 2018) :

- 5600 exploitations sont engagées dans le dispositif MAEC
- 6157 exploitations sont en agriculture biologique ou en conversion. Avec une dynamique des conversions, quasi exponentielle, depuis 2014.



L'agriculture de Nouvelle-Aquitaine dans les dispositifs nationaux

En 2019, on comptait 1706 exploitations certifiées HVE en Nouvelle-Aquitaine dont 83% en viticulture.

Pour ce qui est des trophées de l'agro-écologie, ont été récompensés au niveau national, sur les trois dernières éditions:

- 2015-2016 : Le GIEE Cendrecor (département de la Haute Vienne) dans la catégorie démarche collective pour son projet sur l'autonomie protéique en système d'élevage.
- 2016-2017 : M Félix Noblia (département des Pyrénées Atlantique) dans la catégorie prix de l'innovation, pour la reconception de son système d'exploitation (arrêt du labour, semis direct, désherbage mécanique, pâturage tournant, allongement des rotations et diversification de l'assolement, introduction de légumineuses, et amélioration des résultats économiques)
- 2018-2019 : le CVAM du Châtelleraudais (département de la Vienne) dans la catégorie démarche collective pour le projet APACH : Association de Cultures en Agro-écologie dans le Châtelleraudais.

Dans la continuité de la dynamique régionale (cf ci-dessus) et en fonction des priorités énoncées dans le paragraphe précédent,

Les **objectifs de la DRAAF** seront les suivants :

- Encourager l'émergence de groupes d'agriculteurs qui s'engagent dans des changements profonds de leur systèmes d'exploitation au travers des GIEE et des groupes 30 000
- Inciter les agriculteurs à s'engager dans les démarches MAEC et de conversion à l'agriculture biologique ainsi que dans la certification HVE
- Accompagner les agriculteurs et les groupes dans leurs participations aux concours nationaux, trophées de l'agro-écologie notamment.
- Soutenir les projets forestiers visant à l'atténuation et/ou l'adaptation aux changements climatiques

2-3 Diffuser et promouvoir l'agro-écologie

Le partage des connaissances et la promotion de démarches innovantes participent au déploiement de l'agro-écologie. La valorisation et le partage des actions menées en région par l'ensemble des acteurs permettront à chacun de monter en compétence.

Outre les vecteurs déjà cités plus haut, les outils de communication de la DRAAF sont mis à profit, site internet et intranet.

La capitalisation et la valorisation des résultats obtenus, en lien avec les partenaires, comme la tenue et la mise à jour d'indicateurs de l'agro-écologie (annexe 7 et 8) permettront de suivre l'évolution de cette politique et pourront aussi servir de support de communication et de promotion.

producteur horticulure
durabilité lombric agroforesterie
maraîchage vigne rotation abeille
bioviversité climat giec
eau, économique haie
proximité agroécologie fruits air social énergie tcs
saison fleurs écophyto biocontrôle
légumes fermes terre humus
prairie